

Détermination de la retenue mensuelle par application du barème journalier:

Calendrier août 2018:

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
		1	2	3	4	5
		TL	TL	TL	L	
6	7	8	9	10	11	12
TL	TL	TL	TE	TE	L	
13	14	15	16	17	18	19
TE	TE	JF	TE	TE	L	
20	21	22	23	24	25	26
TE	TE	C	C	C	L	
27	28	29	30	31		
C	C	C	C	C		

N.B.:

TL = travail au Luxembourg	6
TE = Travail à l'étranger	8
JF = Jour férié	1
L = Libre (samedi)	4
C = Congé	8

Exemple 1:

Salarié X, touchant un salaire brut mensuel de 6.300,00 €. Ses cotisations sociales s'élèvent à 700,00 €.

Ses frais de déplacement journaliers s'élèvent à 8,58 €. Il range dans la classe d'impôt 1.

En août 2018 il a travaillé pendant 6 jours au Luxembourg et pendant 8 jours à l'étranger. Il a eu un congé de récréation de 8 jours.

Solution:

Le mois d'août 2018 comptait 4 samedis, 4 dimanches et 1 jour férié.

Détermination des jours fiscaux:

8 jours de congé:	x 6/14 =	3,43
4 samedis:	x 6/14 =	1,71
1 jour férié (<> dimanche):	x 6/14 =	0,43
Travail au Luxembourg:		6,00
Jours fiscaux au Luxembourg	=	11,57

Détermination de la rémunération semi-nette:

Brut:	6.300 x 6/14 =	2 700,00
Frais de déplacement:	11,57 x 8,58 =	-99,27
Cotisations sociales:	700 x 2.700/6.300 =	-300,00
Rémunération semi-nette luxembourgeoise pour 11,57 jours fiscaux:		2 300,73
Rémunération semi-nette journalière:	2.300,73 : 11,57 =	198,85
RTS suivant barème journalier:		44,46
Retenue pour le mois d'août 2018:	44,46 x 11,57 =	514,40 €

Exemple 2:

Salarié X, touchant un salaire brut mensuel de 6.300,00 €. Ses cotisations sociales s'élèvent à 700,00 €.

Ses frais de déplacement journaliers s'élèvent à 8,58 €. Il range dans la classe d'impôt 1.

En plus, il a presté des heures supplémentaires, exemptes d'impôt, selon le tableau suivant:

Heures supplémentaires au Luxembourg:	400,00	Heures supplémentaires à l'étranger:	200,00
Supplément pour heures supplémentaires au Luxembourg:	160,00	Supplément pour heures supplémentaires à l'étranger:	80,00

En août 2018 il a travaillé pendant 6 jours au Luxembourg et pendant 8 jours à l'étranger. Il a eu un congé de récréation de 8 jours.

Solution:

Le mois d'août 2018 comptait 4 samedis, 4 dimanches et 1 jour férié.

Détermination des jours fiscaux:

8 jours de congé:	x 6/14 =	3,43
4 samedis:	x 6/14 =	1,71
1 jour férié (<> dimanche:	x 6/14 =	0,43
Travail au Luxembourg:		6,00
Jours fiscaux au Luxembourg	=	11,57

Détermination de la rémunération semi-nette:

Brut:	$6.300 \times 6/14 =$	2 700,00
Frais de déplacement:	$11,57 \times 8,58 =$	-99,27
HS:		-400,00
Supplément pour HS:		-160,00
Cotisations sociales:	$700 \times 2.700/6.300 =$	-300,00
Rémunération semi-nette luxembourgeoise pour 11,57 jours fiscaux:		1 740,73
Rémunération semi-nette journalière:	$1.740,73 : 11,57 =$	150,45
RTS suivant barème journalier:		24,33
Retenue pour le mois d'août 2018:	$24,33 \times 11,57 =$	281,50 €

N.B.: HS = Heures supplémentaires